

F3SCT-86 du 31 mars 2023 - Compte rendu de la FNEC-FP-FO 86

Présidée par le DASEN 86. Monsieur Monlun, Secrétaire Général de la DSDEN 86, Monsieur Artaud, IENA, Madame Martinière, Conseillère de prévention départementale, Madame Pfeiffer, Inspectrice Santé et Sécurité au Travail (ISST), Madame Vial, secrétaire administrative composaient la délégation de l'institution. Les personnels sont représentés par des élus (FO, FSU, UNSA). La FNEC-FP-FO 86 était représentée par Fabien Vasselín, Julien Marmisse, Frédéric Artus et Henri Lochon. Aucun Médecin de Prévention (Il n'y a plus de Médecin de Prévention dans notre académie depuis le 31 mai 2020 !). La FNEC-FP-FO a lu une déclaration liminaire très importante dans le contexte.

Ambiance et contexte de cette instance.

Commençons par rappeler que cette nouvelle instance est un ersatz de l'ancien CHSCT. Cette transformation est la conséquence de la loi Darmanin de transformation de la fonction publique.

Nous avons pu constater, comme pour les autres nouvelles instances, qu'il s'agit bien d'un cadre d'intégration des syndicats aux décisions de l'administration. Pour notre part, comme nous l'avons rappelé dans notre déclaration, nous ne rentrerons pas dans ce cadre, mais nous chercherons dans cette instance, comme dans les autres, à défendre les personnels. Notre posture détone dans le paysage et l'administration, sur la forme, a encore été particulièrement agressive à notre égard. Il est vrai que contester les chiffres de l'administration, avec des preuves, n'est pas de son goût !

Toile de fond : ce sont environ 140 registres, dont 90 RSST dans le 1^{er} degré qui ont été renseignés depuis la dernière instance du CHSCTD d'octobre 2022 et 95 % rapportent des faits de violence. Violences de familles, violences d'élèves en souffrance livrés à la seule gestion de leur enseignant et des équipes, violences qui découlent des réformes que la FNEC-FP FO dénonce comme étant porteuses de maltraitance dans les établissements scolaires. Alors que la prévention et le traitement des faits de violences devraient donc être la priorité de l'instance, tout a été aussi fait dans cette instance pour repousser le moment où nous avons abordé les vrais dossiers, les dossiers particuliers, moins de 30min sur 3h : le plus important pourtant pour nous.

Nous allons ci-dessous balayer très rapidement l'ordre du jour en vous épargnant les points sans intérêt.

Réponse de l'administration à notre déclaration liminaire.

Sur le manque de postes : le DASEN nous indique que, selon lui, le taux d'encadrement sera meilleur l'an prochain. Nous avons prouvé le contraire en CSA, la réalité c'est que la rentrée prochaine sera bien plus catastrophique encore.

Aucune réponse sur les autres points.

Programme annuel de prévention départemental

C'est un document qui indique les axes et les actions que prévoit de mettre en place l'administration pour prévenir les problèmes de santé et de sécurité des personnels. L'administration réalise le tour de force de ne pas dire un mot des faits de violences dans ce tableau de prévention, alors que, répétons le, ces faits représentent la première cause d'atteinte à la santé des personnels.

États des démissions et des ruptures conventionnelles : le DASEN nous indique que l'édition de ces chiffres (disponibles avant) « mobilisait des ressources » déjà très occupées et qu'il n'en

voyait pas la nécessité puisque ces chiffres étaient donnés annuellement au CSA ! **FO : Il est évident que les volontés de quitter l'Éducation Nationale n'ont jamais été aussi grandes, il est alors plus intéressant de taire les chiffres. Cette hémorragie vient bien sûr s'ajouter aux suppressions de postes et aux difficultés de recrutement : une bien belle rentrée en perspective !**

États des accidents de service et de trajet : nous sommes surpris par les chiffres fournis des accidents de travail, puisqu'il est mentionné qu'aucun refus de reconnaissance n'a été prononcé par le rectorat. Pourtant, pour nos seuls syndiqués, deux refus ont été prononcés, nous en avons la preuve ! Même si le rectorat finit par concéder que nos cas existent, le rectorat refuse d'aller sur le fond de ces refus dans l'instance. **FO : nous nous étonnons toujours et encore du faible nombre de déclarations d'accident de travail lié aux faits de violences alors qu'ils sont omni-présents dans les fiches RSST. Contactez le syndicat pour vous aider à déclarer un accident de travail, c'est un dispositif encore trop souvent méconnu et sous-utilisé.**

Médecine de prévention : toujours aucun médecin de prévention dans l'académie, c'est évidemment un scandale absolu ! **FO : rappelons aussi que, en plus des visites médicales obligatoires non effectuées, pour les mutations ou encore les aménagements de postes, la consultation de ce médecin est pourtant une obligation réglementaire !**

Préconisations médicales non suivies d'effets

Nous avons rappelé que **les préconisations médicales devaient être suivies d'effets**, que c'est le code du travail qui le précise. Et, qu'en cas de non prise en compte de celles-ci, l'employeur devait en expliquer de façon très détaillée les raisons.

Les enseignants de technologie (suppression de la techno en 6ème)

L'administration ne veut pas intervenir sur cette question trop en détail au motif que cela a déjà été abordé dans d'autres instances ! Elle indique qu'elle a, selon elle, fait le nécessaire pour qu'il n'y ait pas de carte scolaire. En réalité, il y a bien une carte scolaire dans la Vienne, mais également de multiples compléments de services et des conditions d'enseignements dégradés pour beaucoup. **FO : Contactez le syndicat si vous êtes dans ce cas, nous pouvons vous aider à défendre votre poste et vos conditions de travail.**

Les dossiers particuliers d'établissements ou de personnels

Seule une minorité des dossiers avaient été inscrits à l'ordre du jour, et comme nous l'avons rappelé en préambule, le temps restant n'a pas permis d'évoquer l'ensemble de ces dossiers. **FO : nous demanderons, pour la prochaine instance, que l'ordre du jour soit inversé et que les dossiers particuliers soient évoqués en tout premier lieu.**

Les représentants FNEC-FP-FO 86 à la F3SCT-D86